

25^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE 16-17 OCTOBRE 2013

Projet de procès-verbal

Secrétariat international de l'ITIE Oslo, le 02 décembre 2013

Sommaire

25-1 Bienvenue de la part de la Présidente et adoption de l'ordre du jour	3
25-3 Rapport du chef du Secrétariat.....	3
25-3 Rapport du Comité de Mise en œuvre.....	5
25-4 Bref rapport du MDTF de la Banque mondiale.....	6
25-5 Rapport du Comité de Validation.....	6
25-6 Rapport du Comité de Sensibilisation et de Candidature	8
25-7 Rapport du Comité de Gouvernance	9
25-8 Plan de travail 2014.....	10
25-9 Rapport du Comité des Finances.....	10
25-10 Réunions du Conseil d'administration en 2014.....	11
24-11 Autres questions.....	11
Séance consacrée à la mise en œuvre 1 : Rapport sur les visites de pays en République démocratique du Congo, en Guinée, au Ghana et au Nigéria	12
Séance consacrée à la mise en œuvre 2 : Exposé sur les contrats pétroliers	16
Séance consacrée à la mise en œuvre 3 : Perspectives de l'ITIE en Afrique francophone.....	17
Séance consacrée à la mise en œuvre 4 : Mise en œuvre de la Norme ITIE.....	17
Liste des participants.....	18
Annexe A	21
Décision du Conseil d'administration de l'ITIE à propos du Cameroun.....	21
Décision du Conseil d'administration de l'ITIE sur l'Indonésie.....	22
Décision du Conseil d'administration de l'ITIE sur le Kazakhstan.....	23
Décision du Conseil d'administration de l'ITIE sur le Sénégal	24
Décision du Conseil d'administration de l'ITIE sur l'Ukraine	24

PROCÈS-VERBAL DE LA 25^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Abidjan, 16-17 octobre 2013

25-1 Message de Bienvenue de la part de la Présidente et adoption de l'ordre du jour

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration.

Elle rappelle qu'en plus des débats ordinaires du Conseil d'administration, quatre séances consacrées à la mise en œuvre et à toute une gamme de questions y afférentes sont prévues. Les sections finales du présent document contiennent de brèves notes sur ces séances.

La Présidente indique que Francisco Bataller-Martin, représentant la Commission européenne pour le compte des pays soutenant l'ITIE, a démissionné en tant que suppléant d'Olivier Bovet. Le Conseil d'administration le remercie de ses services à l'ITIE.

L'ordre du jour est adopté.

25-3 Rapport du chef du Secrétariat

Jonas Moberg fait le point sur les activités du Secrétariat et sur les actions de suivi que celui-ci a entreprises sur la base des décisions du Conseil d'administration depuis sa dernière réunion, tenue à Sydney. Il souligne les points suivants :

- Dans son activité, le Secrétariat a mis l'accent sur l'introduction de la nouvelle Norme et sur la formation à son application. Ses représentants ont rendu visite à la quasi-totalité des pays mettant en œuvre l'ITIE depuis la conférence de Sydney. À ce soutien à la formation s'est ajoutée une assistance aux groupes multipartites pour l'élaboration de leurs plans de travail 2014. Dans cette activité, le Secrétariat s'est attaché à accroître la portée et la valeur du processus ITIE et à améliorer la disponibilité et l'usage des données présentées dans les rapports ITIE.
- Dans ce même contexte, l'équipe du Secrétariat a consacré beaucoup de temps à l'élaboration de notes d'orientation, de formulaires et d'exemples touchant aux exigences révisées de l'ITIE. Des projets pilotes sont en chantier au sujet de la propriété réelle des entreprises extractives et des ventes de pétrole.
- Des sous-comités du Conseil d'administration ont été mis en place et la plupart d'entre eux se sont réunis plusieurs fois.
- Le sommet du G8 a généré des progrès considérables, car la France, le Royaume-Uni, et l'Italie ont pris l'engagement de mettre en œuvre l'ITIE, un projet pilote va être lancé en Allemagne, et le Japon et la Russie ont promis d'encourager leurs entreprises à soutenir l'ITIE. Les présidents du Ghana, de la Guinée et du Sénégal sont venus à Londres pour ce sommet et ont tous souligné leur engagement envers l'ITIE. De plus, huit partenariats « accélérés » intéressant le secteur extractif ont été annoncés entre les pays du G8 et le Burkina Faso, la Colombie, le Ghana, la

Guinée, la Mongolie, le Myanmar, le Pérou et la Tanzanie. Ces partenariats font tous référence à l'importance de l'ITIE et au fait que le soutien à la mise en œuvre de l'ITIE fait partie de ces partenariats.

- Dans le courant d'octobre, Londres va accueillir le Sommet du Partenariat pour un gouvernement transparent (PGT), auquel 60 pays doivent participer. Ce Partenariat s'est avéré être une voie importante pour la prise d'engagements gouvernementaux envers l'ITIE, de tels engagements étant notés de la part de la Colombie, des Philippines, de l'Ukraine, du Mexique et des États-Unis. Le Secrétariat participe à la planification de ces travaux et sera présent à certaines des réunions latérales.
- Des efforts sont en cours pour resserrer la coordination avec les interventions de la Banque mondiale et de Revenue Watch Institute (RWI) en vue de conférer un intérêt accru à l'ITIE et de rendre l'Initiative plus pertinente et utilisée dans les pays de mise en œuvre. De nombreuses discussions ont porté sur l'emploi amélioré de données ITIE. On peut par exemple s'attendre à de plus fréquentes missions conjointes de la Banque mondiale, du RWI et de l'ITIE.
- De concert avec le DFID, RWI et d'autres partenaires, le Secrétariat a tenu une série de « hack events » (réunions avec des programmeurs et chefs de projets informatiques) au cours desquels des développeurs ont fait la démonstration d'applications pour le traitement de données ITIE. De leur côté, des pays mettant en œuvre l'ITIE se sont alignés dans un concours de présentation infographique des constatations de l'ITIE. Ce concours a enregistré un bon taux de participation, et ses résultats seront annoncés sous peu.
- Le site Internet de l'ITIE lancera bientôt une section recueillant des récits sur l'impact exercé par l'ITIE dans différents pays.
- Mesuré par le nombre de visites de son site Internet et par le nombre d'articles parus dans les médias, l'intérêt porté à l'ITIE est en forte hausse. Depuis Sydney, la moyenne mensuelle des visites du site est de 23 000 visiteurs, en progression de 36 % par rapport à l'année dernière. Quant aux mentions de l'ITIE dans les médias, elles sont passées à plus de 350 par mois en moyenne, ce qui marque aussi une forte croissance par rapport à l'année dernière.
- Avec le soutien de la GIZ, le Secrétariat a lancé, sous le titre « Talking Matters », un guide expliquant les moyens pour les instances de mise en œuvre de l'ITIE de faire connaître l'Initiative. La parution de ce guide a accompagné une série de séminaires de formation à la communication, tels que le séminaire pour les pays francophones, prévu pour la semaine à venir.
- Aucune mutation majeure du personnel du Secrétariat n'est à noter depuis la Conférence. Aida Aamot est provisoirement basée au Pérou, où elle contribue à la poursuite du processus ITIE.

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'opportunité de voir afficher les commentaires des uns et des autres sur les circulaires du Conseil d'administration. Ils se prononcent pour le maintien de la pratique courante, prévoyant que le Secrétariat ne diffuse des commentaires que s'il en reçoit un grand nombre. Le Secrétariat est prié de veiller à ce que seuls les membres du Conseil d'administration et leurs suppléants reçoivent les circulaires du Conseil d'administration de l'ITIE de façon régulière, ainsi que de revoir et d'actualiser la liste de distribution.

25-3 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Jonas présente le document 25-3-A du Conseil d'administration intitulé *Rapport d'avancement de la mise en œuvre*. Il attire l'attention des membres sur le tableau de la préparation des rapports ITIE qui y est présenté, notant que plusieurs pays peinent pour tenir l'échéance du 31 décembre 2013 pour la publication de leurs rapports 2011.

Des membres du Conseil d'administration demandent des précisions sur les efforts en cours pour prêter assistance au **Pérou**. Francisco Paris et Javier Aguilar rendent compte du soutien fourni par le Secrétariat ainsi que par la Banque mondiale lors d'une récente mission dans ce pays. La publication des rapports 2011 et 2012 y a été retardée, mais devrait intervenir au début de 2014.

La Présidente fait remarquer que le terme « **Conforme** » prête souvent à confusion, car les pays ne doivent pas relâcher leurs efforts d'amélioration de la gouvernance une fois les exigences remplies. Le Conseil d'administration demande à ce que, dans les futurs rapports, le Secrétariat fournisse de plus amples précisions sur le soutien additionnel requis dans le cas de pays classés « rouges » (soit les pays risquant la suspension ou la radiation), ainsi que sur les acteurs qui doivent être mobilisés.

Certains membres du Conseil d'administration font remarquer qu'un conflit d'intérêts peut surgir du fait que le Secrétariat s'occupe à la fois d'aider les pays à parvenir à la Conformité et de mener des examens du Secrétariat dans lesquels il est appelé à porter une appréciation sur la Conformité du pays examiné. Il est suggéré que cette question soit adressée au Comité de Gouvernance.

La Présidente invite Sam Bartlett à présenter le projet de modèle de **TdR pour les administrateurs indépendants**. La Norme ITIE prescrit que la compilation des rapports ITIE fasse l'objet d'une procédure approuvée par le Conseil d'administration. Ce modèle a été élaboré en consultation avec des coordonnateurs nationaux, des administrateurs indépendants et d'autres experts. Il est permis d'espérer que l'usage de ce modèle conduira à une amélioration sensible de la qualité des rapports ITIE et à de moindres variations du niveau de cette qualité. Ces TdR sont suffisamment flexibles pour permettre aux pays d'y ajouter des tâches supplémentaires convenues par le Groupe multipartite. Le Secrétariat sera heureux de recevoir des commentaires sur ce projet de texte. Il est convenu que le Comité de Mise en œuvre passera le projet de texte final en revue et formulera des recommandations au Conseil d'administration par voie de circulaire.

Ce Comité s'est activement occupé de revoir et de commenter les **notes d'orientation** en cours de préparation par le Secrétariat. Celles-ci sont actualisées au fur et à mesure que de nouvelles pratiques de qualité émergent. Il est convenu que le Secrétariat n'invitera pas le Conseil d'administration à approuver les notes d'orientation, mais que celles-ci lui seront communiquées pour information avant leur diffusion. Le Comité de Mise en œuvre poursuivra la supervision du processus et, si nécessaire, il transmettra au Conseil d'administration toute question appelant une décision de sa part.

Le Conseil d'administration évoque un cas récemment survenu au **Libéria**, où un journaliste a été incarcéré, et discute de la marge de participation de la société civile dans d'autres pays de mise en œuvre. Les membres de la société civile siégeant au Conseil d'administration expriment leur crainte que ce genre de situation vécue au Libéria et dans d'autres pays mettant en œuvre l'ITIE ait un effet négatif sur l'environnement porteur pour la société civile, tout particulièrement dans la perspective de l'arrivée d'une nouvelle Norme ITIE élargie, liée à des réformes sectorielles de plus grande ampleur. Le sénateur Findley fait le point sur l'affaire libérienne, présentant son point de vue selon lequel, dans ce pays, il est de pratique judiciaire normale d'écrouer des prévenus non en mesure de régler leurs frais légaux, et que le cas n'était pas lié aux campagnes menées au Libéria en matière de gouvernance extractive. Clare Short

souligne qu'il est important que toutes les affaires liées à la participation civile à l'ITIE soient traitées de manière égale et cohérente, et que le Conseil d'administration ne doit pas appliquer de normes différentes aux pays mettant en œuvre l'ITIE actuellement et à ceux envisageant de mettre l'Initiative en œuvre.

S'appuyant sur la recommandation de la réunion du Conseil d'administration à Sydney, elle propose la création d'un groupe de travail chargé d'examiner le thème de **la participation de la société civile** et de soumettre des recommandations à ce sujet au Comité de Mise en œuvre. Les membres du Conseil d'administration marquent leur accord et suggèrent que ces futures recommandations soient examinées par le Comité de Gouvernance ainsi que par le Comité de Mise en œuvre. Marinke van Riet informe le Conseil d'administration que ceux de ses membres qui représentent la société civile examinent plus en profondeur le thème de « l'environnement porteur » pour la société civile et ont chargé le Centre international de droit des associations à but non lucratif (ICNL) de produire une liste de vérification qui puisse être utilisée pour évaluer l'environnement porteur au moment de la candidature, durant la mise en œuvre, et pendant la Validation.

Actions

Le Secrétariat précisera, dans de futurs rapports d'avancement de la mise en œuvre, le soutien proposé dans les pays classés « rouges ».

Le Comité de Gouvernance se penchera plus en détail sur la façon de gérer les conflits d'intérêts potentiels liés au fait que le Secrétariat soutient et parraine les pays Candidats, d'une part, et procède aux examens du Secrétariat, d'autre part.

Le Comité de Mise en œuvre et le Comité de Gouvernance élaboreront des TDR pour le groupe de travail sur la participation de la société civile, et ils formuleront une recommandation au Conseil d'administration.

25-4 Bref rapport du MDTF de la Banque mondiale

Rappelant le rôle important que la Banque mondiale a joué par l'assistance technique et financière qu'elle a apportée à des pays mettant en œuvre l'ITIE, Claire Short invite Paulo de Sa à occuper un siège permanent sans droit de vote à la table des réunions du Conseil d'administration, en tant qu'observateur conformément à l'Article 11 des Statuts de l'Association. M. De Sa met le Conseil d'administration au courant des travaux de la Banque mondiale depuis la rencontre de Sydney. Il fait observer que la Banque mondiale s'est plus particulièrement intéressée à la phase préalable à la candidature, offrant son assistance dans l'élaboration de notes d'orientation. Elle a aussi créé un outil d'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE, fourni une aide financière à la formation en matière de Norme ITIE, et esquissé les besoins de financement prévus dans une perspective à plus long terme.

25-5 Rapport du Comité de Validation

Cameroun

Eelco de Groot, président du Comité de Validation, présente le document du Conseil d'administration relatif au rapport de Validation du **Cameroun**. Le Validateur a conclu que le Cameroun avait satisfait aux exigences de la Conformité, précise-t-il. Le Comité de Validation a examiné le rapport et se trouve d'accord avec la conclusion du Validateur. M. de Groot note que certains soucis ont été exprimés

préalablement à la présente réunion du Conseil d'administration, concernant la gouvernance du Groupe multipartite et la participation de la société civile.

Ali Idrissa et Marinke van Riet s'étendent sur ces préoccupations, qui tiennent notamment aux procédures prévues pour la nomination de représentants de la société civile, aux indemnités journalières « exorbitantes », et aux conflits d'intérêts ressentis. Le Secrétariat précise que ces questions ont été examinées pendant le processus de Validation et que lui-même n'a pas varié dans sa conclusion que le Cameroun a rempli les exigences de l'ITIE. Le Secrétariat a également suggéré certaines réformes, conformes à la Norme ITIE, au niveau des dispositions de gouvernance de l'ITIE dans ce pays, en particulier l'embauche d'un personnel permanent, la publication du budget et l'exécution d'un audit externe du secrétariat technique. Le Conseil d'administration approuve la recommandation du Comité de Validation de désigner le Cameroun Conforme à l'ITIE à dater du 17 octobre 2013. Le texte complet de la décision figure à l'annexe A.

Indonésie

Eelco de Groot présente le document du Conseil d'administration relatif au rapport de Validation de l'**Indonésie**. Le Validateur est parvenu à la conclusion que certaines exigences n'étaient pas satisfaites. Tenant compte de l'information supplémentaire que le Secrétariat lui avait fournie, le Comité de Validation s'est inscrit en faux contre certaines conclusions du Validateur, mais a considéré que des actions correctives additionnelles s'imposaient. Ce Comité a pris note de la complexité des industries extractives en Indonésie et des mesures qui ont été prises, celles-ci étant reflétées dans le premier rapport, en vue de couvrir des questions non exigées par les Règles ITIE.

Toutefois, le premier rapport, celui de 2009, qui a été publié en 2013, ne remplissait pas les Exigences de l'ITIE relatives à la publication régulière et ponctuelle, et les rapports 2010 et 2011 étaient également très en retard par rapport aux échéances, notamment à cause des difficultés rencontrées dans la passation des marchés. De plus, des travaux supplémentaires s'imposaient pour clarifier le périmètre du processus de déclaration ITIE et pour garantir la couverture de tous les paiements et revenus significatifs. Le Comité de Validation a recommandé des actions correctives sur les Exigences 5, 9, 11, 14 et 15 des Règles de l'ITIE. Le Conseil d'administration approuve la recommandation du Comité de Validation. Le texte complet de la décision figure à l'annexe A.

Kazakhstan

Le Conseil d'administration se penche sur le rapport final de Validation du **Kazakhstan** (document du Conseil d'administration 25-5-C) et conclut que ce pays doit être désigné Conforme à l'ITIE. En accord avec la Norme ITIE, le Kazakhstan devra être revalidé dans un délai de trois ans (c'est-à-dire que la Validation commencera le 17 octobre 2016). Le texte complet de la décision figure à l'annexe A.

Gubad Bayramov fait ressortir que la société civile se heurte toujours à un environnement difficile au Kazakhstan, d'une part parce qu'il n'est pas aisé d'y assurer la collaboration entre les nombreuses organisations de la société civile qui s'occupent de transparence et de gouvernance des ressources naturelles – et en particulier entre celles qui siègent au Groupe multipartite – et d'autre part, parce que la liberté d'expression n'y est pas garantie.

Jim Miller attire l'attention sur le nombre de situations dans lesquelles les conclusions des validateurs indépendants différaient de celles du Secrétariat international, parfois même de manière fondamentale. Ces divergences peuvent s'avérer problématiques et menacent de remettre en question l'efficacité du processus de Validation. Le Secrétariat fait valoir que tous les documents du Conseil d'administration

relatifs à la Validation contiennent une évaluation Exigence par Exigence, dans laquelle les éventuelles différences entre les conclusions du validateur et la recommandation du Comité de Validation sont soulignées. En accord avec les Règles de l'ITIE, le Comité a mis la priorité sur la nécessité de traiter les pays de manière égale. Dans certains cas, le Comité a constaté que les rapports de Validation n'étaient pas suffisamment détaillés, en particulier quant aux points faibles potentiels de la mise en œuvre, même lorsque le Comité de Validation avait spécifiquement requis des informations supplémentaires sur ces points au moment de l'évaluation des rapports préliminaires de Validation. Le Comité a, dès lors, souvent requis des informations supplémentaires auprès des Groupes multipartites, ainsi que leur analyse par le Secrétariat international. Dans certains cas, le Comité a tenu compte du travail accompli par le Groupe multipartite après la Validation. Plus généralement, le Comité a remarqué, lors de l'évaluation de la stratégie, qu'il existait un risque important que l'approche adoptée pour le financement de la Validation puisse inciter les validateurs à remettre une évaluation complaisante. Le Comité a également évalué la performance des validateurs. La nouvelle procédure de Validation figurant dans la Norme ITIE devrait significativement renforcer ce processus. Le Secrétariat fait remarquer que le Comité de Validation rédigera en 2014 de nouvelles procédures de recrutement des validateurs, ainsi qu'un modèle standard de rapport de Validation. Jim Miller suggère que l'élaboration de ces nouvelles procédures soit intégrée dans le plan de travail 2014 du Secrétariat.

Actions

Le Secrétariat international informera le Cameroun, l'Indonésie et le Kazakhstan des décisions du Conseil d'administration.

Le Secrétariat international communiquera une information supplémentaire sur le processus de l'ITIE en Indonésie, traitant notamment de l'exhaustivité du rapport ITIE 2009, et procédera à un examen du Secrétariat de l'Indonésie au plus tard le 15 janvier 2015.

25-6 Rapport du Comité de Sensibilisation et de Candidature

Marinke van Riet soumet les Termes de Référence pour le Comité de Candidature et de Sensibilisation (document du Conseil d'administration 25-6-A). Le Conseil d'administration approuve ces Termes de Référence.

Marinke van Riet présente la stratégie de sensibilisation de l'ITIE 2013-2014 (document du Conseil d'administration 25-6-B) et le rapport d'avancement de la sensibilisation pour la période de juillet à septembre 2013 (document du Conseil d'administration 25-6-C), et elle invite le Conseil d'administration à discuter des pays prioritaires et à y réfléchir. Le Comité de Candidature et de Sensibilisation recommande au Secrétariat de l'ITIE d'approfondir la réflexion sur les pays prioritaires, et de proposer une liste revue lors de sa prochaine réunion. En outre, il a été demandé que les voyages vers les pays à sensibiliser soient communiqués aux membres du Comité de Candidature et de Sensibilisation, à des fins de coordination et d'information.

Jonas Moberg présente brièvement l'actualité en **Éthiopie**. À l'issue de la mission qui y a été effectuée récemment par Jean-Claude Katende et Jonas Moberg, ce pays a soumis une demande de Candidature qui a été reçue le 9 octobre. Cette demande sera étudiée par le Comité de Candidature et de Sensibilisation, avant qu'une recommandation ne soit soumise au Conseil d'administration.

Valentine Debra signale qu'un certain nombre de pays Candidats potentiels pourraient envisager de participer à l'ITIE sur la base d'une « mise en œuvre adaptée », et suggère qu'une discussion ait lieu à la prochaine réunion du Conseil d'administration, sur la manière dont le Conseil d'administration compte,

en théorie, exercer son jugement. D'autres membres font remarquer que la « mise en œuvre adaptée » devrait être l'exception, plutôt que la règle.

Sénégal

Marinke van Riet présente le document du Conseil d'administration 25-6-D sur l'évaluation de la candidature du **Sénégal**. La demande de candidature de ce pays a été reçue le 23 juillet 2013. Elle a été évaluée par le Secrétariat international et étudiée par le Comité de Candidature et de Sensibilisation. Ce dernier a recommandé au Conseil d'administration d'admettre le Sénégal en tant que pays Candidat. Le Conseil d'administration retient la recommandation du Comité et le Sénégal est admis comme pays Candidat. Le texte complet de la décision figure à l'annexe A.

Ukraine

Marinke van Riet présente le document du Conseil d'administration 25-6-E sur l'évaluation de la candidature de l'**Ukraine**. La demande de candidature de ce pays a été reçue le 23 juillet 2013. Elle a été évaluée par le Secrétariat international et étudiée par le Comité de Candidature et de Sensibilisation. Le Secrétariat fait remarquer que le Groupe multipartite de ce pays envisage d'inclure le minerai de fer et le charbon dans son second rapport ITIE, avant d'entreprendre la Validation. Ayant étudié cette question, le Comité de Candidature et de Sensibilisation a recommandé au Conseil d'administration de souligner que la Conformité nécessitait la couverture de l'ensemble des industries pétrolière, gazière et minière significatives et que pour parvenir à la Conformité, il fallait que le Groupe multipartite couvre ces secteurs, à moins qu'il ne puisse démontrer qu'ils ne sont pas significatifs. Le Comité a recommandé que le Conseil d'administration approuve l'adhésion de l'Ukraine en tant que pays Candidat. Le Conseil d'administration ayant retenu la recommandation du Comité, l'Ukraine est admise comme pays Candidat. Le texte complet de la décision figure à l'annexe A. Le Conseil d'administration exprime également sa reconnaissance envers les entreprises, la société civile et le Partenariat pour un gouvernement transparent pour leurs efforts de sensibilisation, lesquels ont abouti à la présentation de la candidature ukrainienne.

25-7 Rapport du Comité de Gouvernance

Alan McLean présente les Termes de Référence pour le Comité de Gouvernance (document du Conseil d'administration 25-7-A). Le Conseil d'administration approuve ces Termes de Référence.

M. McLean présente alors le document du Conseil d'administration 25-7-B, Projet de **Code de conduite**. Il fait remarquer que le libellé même du Code précise qu'il ne s'agit pas d'un texte légalement contraignant, mais que tout manquement à l'observer serait porté à l'attention du Comité de Gouvernance.

Des membres du Conseil d'administration proposent que le Comité de Gouvernance réexamine ce texte une dernière fois avant que le **Code de conduite ne soit diffusé** en vue de son approbation définitive par voie de circulaire du Conseil d'administration. La proposition prévoit que soient réexaminés les points suivants : la question de savoir si l'article « 15.6 - Conflits d'intérêt » doit englober les membres du Conseil d'administration agissant comme consultants auprès de Groupes multipartites nationaux ; la clarification du terme « tout intérêt de tiers » ; et la substitution de « comportement correct » à « comportement objectif et impartial ».

Alan McLean indique que le Comité de Gouvernance suggérera sous peu au Conseil d'administration de procéder à une évaluation du Secrétariat et du Conseil d'administration de l'ITIE.

Actions

Le Comité de Gouvernance, assisté par le Secrétariat, soumettra à l'approbation du Conseil d'administration le texte définitif d'un Code de conduite, ainsi qu'un projet de Termes de Référence pour un examen du Secrétariat.

25-8 Plan de travail 2014

Jonas Moberg présente le projet de **plan de travail du Secrétariat** pour 2014, précisant qu'il était présenté uniquement pour la discussion étant donné que ce texte sera soumis au Comité de Gouvernance avant d'être diffusé aux membres du Conseil d'administration en vue de son éventuelle approbation.

Des membres du Conseil d'administration demandent que ce plan de travail comprenne les éléments suivants : planification des Validations à venir avant l'entrée en vigueur du nouveau système de recrutement des validateurs ; collaboration à travers les partenariats accélérés prévus par le G8, avec l'université et le parlement ; tableau montrant l'évolution des effectifs du Secrétariat ; et clarification des modalités de recrutement des cadres supérieurs du Secrétariat.

Jonas Moberg fait part du fait que le Secrétariat se penchera sur ces remarques et diffusera une note de rappel demandant des commentaires définitifs avant que le plan de travail ne soit soumis au Comité de Gouvernance, et ensuite au Conseil d'administration pour approbation.

Actions

Le Secrétariat diffusera un rappel parmi les membres du Conseil d'administration pour qu'ils lui fassent part de leurs éventuels commentaires à propos du plan de travail.

25-9 Rapport du Comité des Finances

David Diamond met le Conseil d'administration au courant de la situation des finances de l'ITIE pour la période de janvier à juin 2013. Il déclare que le budget de la gestion internationale de l'ITIE demeure dans une situation saine et que le Comité des Finances prévoit que les dépenses pour 2013 resteront dans les limites prévues. Les frais liés à la Conférence mondiale ont quelque peu faussé le profil des dépenses en milieu d'exercice, car une part importante des dépenses a été affectée aux communications et à la Conférence, et dans une moindre mesure à la mise en œuvre. De plus, le Comité des Finances a procédé à un examen sommaire des recettes et des dépenses pour la Conférence de Paris de 2011 et la Conférence de Sydney de 2013. Le Comité des Finances s'est rendu compte du caractère incertain du financement de Conférences, mais a pu clairement expliquer les différences de financement des Conférences de 2011 et 2013.

M. Diamond ajoute que le Comité des Finances envisage de procéder à un examen de la situation financière de la gestion internationale de l'ITIE. Cet examen portera sur certaines questions que la gestion internationale de l'ITIE aura à prendre en considération : la gestion des soldes excédentaires d'un exercice à l'autre ; la Validation après 2015 ; et le recrutement de personnel supplémentaire pour le Secrétariat international de l'ITIE. Il fait remarquer que certains recommandent la prudence dans l'usage des montants reportés à un nouvel exercice. D'autres personnes pensent que l'excédent devrait être affecté dès à présent à l'application de la nouvelle Norme.

Il suggère que le Conseil d'administration n'examine la communication budgétaire du Secrétariat qu'à titre de document de discussion. Pour respecter la procédure, le Comité des Finances ne pourra formuler

une recommandation sur le budget 2014 qu'à partir du moment où le Conseil d'administration aura imprimé une orientation plus ferme au plan de travail 2014. Il fait remarquer que la communication budgétaire devra accorder davantage de visibilité aux tâches de moyen et de long terme, et, à titre indicatif, contenir des propositions budgétaires pluriannuelles.

25-10 Réunions du Conseil d'administration en 2014

Jonas Moberg informe le Conseil d'administration que les États-Unis ont offert d'accueillir la prochaine réunion du Conseil d'administration prévue en février 2014, pendant la semaine débutant le 3 ou le 10 de ce mois. Comme il est à prévoir que la demande de candidature américaine sera mise en discussion à cette occasion, la tenue de cette réunion aux États-Unis pourrait apparaître comme une violation de la pratique établie selon laquelle le Conseil d'administration doit, dans la mesure du possible, éviter de prendre des décisions sur le statut d'un pays durant une réunion qui se tient sur le territoire de ce pays.

Une alternative méritant d'être explorée serait de faire tenir la réunion en même temps que la Conférence minière sud-africaine (Mining Indaba) au Cap, en Afrique du Sud.

Actions

Le Secrétariat explorera les options pour la date et le lieu de la prochaine réunion du Conseil d'administration et lui soumettra une proposition à ce sujet.

24-11 Autres questions

Mark Pearson renseigne le Conseil d'administration sur le projet d'application de nouvelles normes d'information obligatoires au Canada. Depuis l'annonce de ce projet, plus de cent entreprises et associations ont été consultées. Une importante collaboration avec PCQVP Canada et le RWI a fait ressortir un large degré de soutien de la part de ces organisations, ainsi que le désir de s'aligner sur les dispositions similaires de la loi Dodd-Frank et des directives européennes.

Séance consacrée à la mise en œuvre 1 : Rapport sur les visites de pays en République démocratique du Congo, en Guinée, au Ghana et au Nigéria

République démocratique du Congo

MM. Mack Dumba, Jim Miller, Ali Idrissa et Jean-Claude Katende rendent compte de la visite effectuée en RDC, les 13 et 14 octobre par une délégation du Conseil d'administration. Cette délégation comprenait des représentants d'entreprises, de gouvernements, de la société civile, d'investisseurs et du Secrétariat international.

Elle a tenu des réunions de haut niveau, notamment avec M. Léon Kendo Wadondo, président du Sénat, avec M. Aubin Minaku, président de l'Assemblée nationale, et les membres de son cabinet, avec M. Daniel Mokoko Samba, vice-premier ministre responsable du budget, avec M. Célestin Vanabandi, ministre du Plan et président du Groupe multipartite, et avec M. Crispin Atama, ministre des Hydrocarbures. Le gouvernement et toutes les parties prenantes rencontrées ont réaffirmé leur ferme engagement envers le processus de l'ITIE.

La délégation a pu prendre acte des progrès significatifs enregistrés dans la préparation du rapport 2011, même si l'échéance du 31 décembre pour la publication du rapport paraît difficile à tenir. Le Groupe multipartite congolais a largement débattu du champ d'application du rapport afin d'en améliorer l'exhaustivité et la fiabilité des données. Il a également décidé de publier deux rapports distincts, l'un sur le secteur du pétrole et du gaz (dont un premier projet est attendu pour la fin d'octobre), et l'autre sur le secteur minier (dont le projet doit être prêt pour le 15 décembre).

Les membres de la délégation ont assisté, à titre d'observateurs, à une séance du Groupe multipartite qui a attiré de nombreux représentants de tous les collègues. On y a discuté des accomplissements du processus ITIE, du défi représenté par le respect de l'échéance du 31 décembre 2013, et du potentiel de mise en œuvre de la nouvelle Norme. La délégation du Conseil d'administration a relevé le fort degré d'engagement de tous les intervenants au processus ITIE, de l'animation des débats du Groupe multipartite, et du rôle de l'ITIE en tant que plateforme unique de discussion en faveur de réformes élargies en RDC. Dans le cadre du processus ITIE, les parties prenantes discutent ouvertement, souvent pour la première fois, d'enjeux clés tels que ceux-ci :

- (i) les marchés conclus en secret, notamment l'accord sino-congolais désigné « projet Sicominex » ;
- (ii) l'investigation de revenus perçus par les entités de l'État qui ne figurent pas dans le budget de l'État ;
- (iii) les mécanismes insuffisamment élaborés d'octroi de licences et la vente d'actifs publics à des prix sous-évalués ;
- (iv) des paiements insolites pendant la période menant aux élections de 2011, qui seront désormais inclus dans le rapport 2011 ;
- (v) le versement direct, par des entreprises, d'impôts à des collectivités locales pour financer des projets infrastructurels pris en compte par l'étude de cadrage ;
- (vi) les insuffisances du cadre légal et réglementaire, se manifestant notamment par de faibles

garanties environnementales et de faibles clauses de transparence dans le projet de loi sur les hydrocarbures.

Les parties prenantes ont fait état de différents problèmes : contexte difficile d'un environnement post-conflictuel ; complexité et multiplicité des acteurs du secteur minier ; progrès réalisés dans des circonstances difficiles et expression de l'espoir que le Conseil d'administration en tiendra compte en déterminant le statut de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

La délégation était composée de Bady Balde (Secrétariat international de l'ITIE), Gubad Ibadoglu Bayramov (Centre de recherches économiques, Azerbaïdjan), Elco de Groot (Cordaid, Pays-Bas), David Diamond (Allizanz GI Europe), Gbehzohngar Findley (Sénateur et membre du Groupe multipartite, Libéria), Ali Idrissa (PCQVP Niger), Jean-Claude Katende (PCQVP RDC), John Kanyoni (Secrétariat international de l'ITIE), Jim Miller (Freeport-McMoRan), Jonas Moberg (Secrétariat international de l'ITIE), Harald Tollan (ministère des Affaires étrangères, Norvège), Marinke van Riet (PCQVP), Natalya Yantsen (membre du Groupe multipartite, Kazakhstan).

Nigéria

Faith Nwadishi et Alan McLean présentent un rapport sommaire de la visite de la délégation ITIE à Abuja, au Nigéria. La délégation a rencontré le président Goodluck Janathan, ainsi que Anyim Pius Anyim, secrétaire général du gouvernement de la Fédération, Musa Mohammed Sada, ministre des Mines et du Développement sidérurgique, les membres du Conseil d'administration et ceux du secrétariat de l'ITIE au Nigéria (NEITI), le groupe d'action interministériel, des représentants de la société civile, de l'industrie et des médias, et des membres de la communauté internationale.

Les observations et conclusions suivantes se dégagent de la visite et de cette série de réunions :

- le séjour a présenté une bonne occasion d'accorder à la NEITI la reconnaissance qui lui était due pour ses réalisations à ce jour, y compris la publication par ses soins d'audits financiers, physiques et de processus de l'industrie des hydrocarbures portant sur 13 exercices ; les récents progrès dans la couverture du secteur minier ; la poursuite de travaux sur l'audit des allocations fiscales et des décaissements légaux ; le fort engagement de la part des parties prenantes ; et la contribution au débat élargi sur des thèmes tels que le projet de loi sur le pétrole, le subventionnement de l'essence, et les vols de combustible.
- La Norme ITIE est considérée par NEITI comme « offrant l'occasion de poser des questions que nous n'avons pas pu poser jusqu'ici », y compris la possibilité de discuter de la divulgation d'informations relatives à la propriété réelle et aux contrats. Il est peu probable que la NEITI ait des difficultés à passer à la norme ITIE.
- Malgré les grandes failles, divergences et faiblesses que la NEITI a mises en lumière dans la gestion du secteur extractif, les actions donnant suite aux constatations et recommandations de la NEITI tardent quelque peu, ce qui limite l'impact de la NEITI sur la réforme des politiques publiques. La reconstitution du Groupe multipartite et les actions de suivi entreprises par le groupe d'action interministériel mis en place par le président Goodluck Jonathan pour faire progresser les recommandations de la NEITI seront vitales pour qu'elle puisse contribuer à la réforme et à une responsabilisation accrue dans le secteur extractif du pays.
- La NEITI s'est trouvée à l'avant-garde de l'analyse et de l'usage de données ITIE. Toutefois, des travaux supplémentaires seront nécessaires pour clarifier cette analyse et la rendre plus concise

et compréhensible, afin que les citoyens sachent pour quelles réformes ils devront militer. Les organisations de la société civile engagées dans le processus ITIE jouent un rôle crucial dans la transmission de cette information à un public élargi, y compris aux communautés qui sont les plus affectées par les activités pétrolières, gazières et minières.

On pourra lire un article sur cette visite à : <http://eiti.org/news/billions-stake-nigeria-seeks-more-accountability>

Parmi la délégation se trouvaient Clare Short (présidente de l'ITIE, chef de la délégation), Manuel Adamini (SNS Asset Management, membre suppléant du Conseil d'administration de l'ITIE), Douglas Climan (ambassade des États-Unis à Abuja), Diana Corbin (Banque mondiale), Amanda Lumun Feese (Banque mondiale), Jurriaan Jongsma (Royal Dutch Shell), Anders Tunold Kråkenes (Secrétariat international de l'ITIE), Alan McLean (Royal Dutch Schell, membre du Conseil d'administration de l'ITIE), Pascal Médiou (Département des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, Canada), Faith Nwadishi (Koyenum Immalah Foundation/PCQVP Nigéria, membre du Conseil d'administration de l'ITIE), Dyveke Rogan (Secrétariat international de l'ITIE) et Robert Wong (ambassade des États-Unis à Abuja).

Ghana

Olivier Bovet rend compte des résultats du séjour de la délégation ITIE à Accra, Ghana. La délégation était accompagnée par des représentants de la Banque mondiale et du Secrétariat international de l'ITIE. La délégation comprenait Jonathan Atkinson (DFID), Olivier Bovet (SECO, membre du Conseil d'administration de l'ITIE), Umesha da Silva (CIDA), Jana Leutner (GIZ), Francisco Paris (Secrétariat de l'ITIE), Eddie Rich (chef adjoint, Secrétariat de l'ITIE) et Andrew Scholeffel (Banque mondiale).

Olivier Bovet rappelle que le Ghana est un pays minier traditionnel où le secteur aurifère a occupé une place prédominante, le pays étant le second producteur d'or de l'Afrique. Mais la production pétrolière, qui n'a débuté qu'en 2011, dégagait déjà en 2012 des revenus dépassant ceux du secteur minier. Aujourd'hui, le secteur extractif est à l'origine de plus de 50 % des exportations du pays et de plus de 10 % de son PIB.

Le Ghana possède une législation étendue sur la gestion des revenus dans les secteurs pétrolier et minier. Le conseil des ministres discute actuellement d'un projet de loi sur l'exploration et la production pétrolières, tandis que la rédaction d'un projet de loi relatif à l'ITIE a été entamée.

Le Ghana met en œuvre l'Initiative depuis 2003. En 2011, il est devenu le second pays Conforme à l'ITIE du continent africain. En 2011, il a adhéré au Partenariat pour un gouvernement transparent et, en 2013, il a conclu dans le cadre du G8 un partenariat accéléré dans les industries extractives avec le Royaume-Uni. Le Ghana a publié des rapports ITIE portant sur huit années de revenus miniers (2003-11). Les rapports 2010 et 2011 comprenaient les revenus provenant du pétrole et du gaz. Il s'agissait d'autant d'accomplissements de valeur qui ont consolidé la position du Ghana dans l'univers de l'ITIE.

Olivier Bovet précise que la délégation ITIE a eu cinq réunions : avec le gouvernement, avec des parties prenantes de l'ITIE, avec des entreprises, avec des OSC et avec des bailleurs.

Les observations et conclusions suivantes se dégagent de cette visite et de ces réunions :

- Le processus ITIE du Ghana a posé des jalons de plusieurs façons : Le Ghana a été le premier pays à publier les revenus miniers ; le Ghana a été le premier pays à publier les revenus infranationaux ; le Ghana a été le premier pays minier à rendre compte des frais de production et à intégrer le pétrole et le gaz dans le processus ITIE.

- Le pays n'aura pas de difficulté à mettre en œuvre la Norme ITIE adoptée en mai 2013.
- Le gouvernement a témoigné de son engagement envers l'ITIE : le ministre des Terres et Ressources naturelles, le ministre adjoint des Finances et du Plan, et le chef de cabinet du ministère des Finances et du Plan se sont déclarés entièrement solidaires et intéressés par le processus.
- Toutes les parties prenantes au sein du Groupe multipartite ont montré qu'elles défendaient entièrement la cause de l'ITIE et qu'ils étaient satisfaits de la poursuite de l'Initiative.

Néanmoins, des zones d'ombre subsistent dans le processus ITIE au Ghana :

- Des parties prenantes externes au Groupe multipartite se montrent moins satisfaites, certaines d'entre elles pensant que le processus manque d'élan.
- La société civile demande à obtenir davantage de données, en particulier la publication des contrats, mais il est clair qu'elle ne tire pas tout le parti possible de l'information et des récits qui sont publiés dans les rapports ITIE existants. Un calcul sommaire montre que la part prélevée par l'État sur la production extractive se monte à environ 10 % pour les mines et à environ 15 % pour les hydrocarbures. Cette part apparemment modique pourrait s'expliquer par les frais de production des entreprises. La Banque mondiale fait remarquer qu'il est plus pertinent de prendre en compte le bénéfice, plutôt que le chiffre d'affaires, pour réaliser ces calculs. Après imputation des frais de fonctionnement et des investissements, le gouvernement et les entreprises gagnent probablement 50 % chacun. De nouvelles analyses mériteraient d'être effectuées.
- Comme l'explique M. Bovet, la société civile ghanéenne formule également des demandes, portant par exemple sur les évaluations environnementales et sociales, que l'ITIE n'est probablement pas l'organisme le mieux placé pour aborder. Curieusement, cette attente est partagée par la Chambre des mines.

Devant la place croissante du pétrole et du gaz dans le PIB national, les interlocuteurs de la délégation ont exprimé des soucis quant à la bonne gestion future du secteur. Cependant, interrogé à ce sujet, le secrétariat national a répondu que le plan de travail 2014 serait « comme les précédents ».

La délégation en a conclu que, comme le processus ITIE se poursuit de manière satisfaisante au Ghana depuis plus de 10 ans, il y a trouvé sa place et il est désormais bien ancré dans le système du pays, à telle enseigne qu'il est devenu une routine, avec ses avantages et ses inconvénients.

La délégation en a tiré le sentiment que le processus avait besoin de recevoir un coup de fouet pour dégager tout son potentiel. En effet, le processus n'exerce pas encore une influence suffisante sur le débat public et sur les politiques relatives au secteur extractif. Le fait que la plupart des parties prenantes gravitant autour de l'ITIE soient les mêmes depuis 10 ans, associé à l'absence d'un système pour récompenser les améliorations au-delà du niveau d'exécution nécessaire, explique les résultats plutôt modestes d'une décennie de mise en œuvre de l'ITIE. Par ailleurs, la politisation des OSC a peut-être gêné la diffusion des résultats de l'ITIE.

La délégation a salué la proposition de l'ITIE Ghana de collaborer avec la GIZ sur une évaluation de l'impact des dix années d'ITIE au Ghana. Elle a estimé qu'un tel exercice aiderait à mieux mettre en lumière l'engagement politique vis-à-vis du processus, les efforts des parties prenantes, et les ambitions entourant le processus au sein de la communauté élargie.

Guinée

Jonas Moberg présente un aperçu général de la situation en Guinée et de la visite qu'une délégation du Conseil d'administration y fera à l'issue de la réunion du Conseil d'administration des 17 et 18 octobre 2013.

Il note que la Guinée poursuit actuellement les actions correctives requises par le Conseil d'administration à la suite de la Validation de ce pays en 2012. Depuis l'élection du président Alpha Condé en décembre 2010, le pays a connu une série de réformes. Le nouveau code minier, qui a été adopté en septembre 2011, est jugé comme amorçant des améliorations significatives en termes de transparence, de lutte contre la corruption et de protection de l'environnement.

La visite de la délégation en Guinée offrira une bonne occasion d'étudier la manière dont l'ITIE pourrait être intégrée et reliée à ces efforts. La délégation rencontrera le président Alpha Condé et encouragera le gouvernement à faire un meilleur usage du processus et des rapports ITIE afin que ceux-ci ne soient pas dissociés des réformes élargies menées dans le pays en matière de gouvernance et d'industries extractives.

La délégation rencontrera également le premier ministre Mohamed Saïd Fofana, le ministre de Mines Lamine Fofana, des OSC, la Chambre des mines, le Comité de pilotage de l'ITIE et la communauté des bailleurs.

Séance consacrée à la mise en œuvre 2 : Exposé sur les contrats pétroliers

Des Crichton, conseiller associé chez Shell et Johnny West, de l'organisation Open Oil, présentent les caractéristiques clés des régimes pétroliers et les types les plus courants de contrats entre les gouvernements et les entreprises extractives. Compte tenu des limites de temps imposées, la séance se limite à la présentation d'un bref survol pour l'information des membres du Conseil d'administration, susceptible d'être éventuellement suivi d'un exposé plus approfondi. Jean François Lassalle offre également de dispenser une formation plus poussée dans des pays mettant en œuvre l'ITIE, en fait remarquer que ce type d'échange aide à dissiper les malentendus entre les parties prenantes.

Ces exposés sont suivis de la présentation d'études de cas provenant du Libéria, de la Norvège et de la République du Congo. Le sénateur Findley explique qu'au Libéria, l'ITIE héberge une base de données de toutes les concessions, contrats et conventions portant sur les secteurs pétrolier, minier, agricole et forestier. La loi relative à l'ITIE établit l'obligation de publier tous les contrats extractifs. Ces contrats doivent également être ratifiés par le parlement. Carine Smith Ihenacho, de Statoil, explique le système norvégien d'octroi de licences, qui est basé sur un régime mixte d'impôt et de redevances dont les dispositions financières sont fixées par la Loi pétrolière. Florent Michel Okoko explique qu'au Congo-Brazzaville, le secteur pétrolier est régi par des contrats de partage de la production depuis 1994. Ceux-ci sont soumis à l'approbation préalable du parlement puis publiés au journal officiel.

Lors de la discussion, il a été suggéré de demander au secteur minier de faire une présentation sur les principaux aspects du modèle économique et du cycle de vie des projets miniers, à l'occasion d'une prochaine réunion.

Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux présentations disponibles en visitant www.eiti.org.

Séance consacrée à la mise en œuvre 3 : Perspectives de l'ITIE en Afrique francophone

Dans son introduction à la séance, Eddie Rich souligne que les plans de travail occuperont une position plus centrale dans la mise en œuvre de la Norme ITIE révisée. Celle-ci donnera aux parties prenantes la possibilité d'utiliser le processus pour résoudre les problèmes qui les préoccupent, et sera donc davantage qu'un plan conçu pour satisfaire aux exigences de l'ITIE. Un plan de travail doit être perçu comme un document vivant, déclare-t-il.

Les plans de travail de la Côte d'Ivoire (M. Julien Tingain), du Togo (M. Didier Kokou Agbemadon) et du Tchad (Dr Gilbert Maoundonodji) sont présentés et mis en discussion. À partir de l'expérience recueillie au cours de l'atelier, ces plans de travail seront adaptés plus avant afin de mieux refléter la Norme ITIE.

Séance consacrée à la mise en œuvre 4 : Mise en œuvre de la Norme ITIE

Modérée par Faith Nwadishi, cette séance porte sur des exemples de mise en œuvre de l'ITIE s'alignant sur certains des nouveaux éléments de la Norme ITIE. Sam Bartlett fait brièvement le point sur l'élaboration des notes d'orientation et du rôle de conseil et d'assistance du Secrétariat international.

Zainab Ahmed présente un aperçu de l'analyse effectuée par le Nigéria sur ses ventes de pétrole par le biais du processus ITIE, question qui est traitée dans l'Exigence 4.1c de la Norme ITIE. Ce travail a mis en lumière des écarts dans les déclarations afférentes à différents domaines, et des lacunes causées par l'absence d'informations fiables. La NEITI a su faire usage de cette analyse en vue de pousser à des réformes élargies.

Sam Tokpah, de l'ITIE Libéria, présente la situation actuelle du « processus d'audit post-attribution » mené dans son pays, dont il ressort que la plupart des contrats pétroliers, miniers, agricoles et forestiers ne sont pas conformes aux exigences nationales, même si ce problème est plus aigu dans les secteurs agricole et forestier. Plusieurs autres pays se sont montrés intéressés à mener des évaluations semblables, fondées sur la Disposition 3.12, qui encourage les pays de mise en œuvre à publiquement divulguer tous les contrats et licences définissant les conditions liées à l'exploitation de pétrole, de gaz et de minéraux.

Atteib Abdelsalam, de l'ITIE Tchad, et Solange Ondigui, de l'ITIE Cameroun, parlent de la couverture des droits de transit du pétrole tchadien par l'oléoduc Tchad-Cameroun, qui représente le premier exemple à ce jour de l'application de l'Exigence 4.1(f) de la Norme ITIE, laquelle oblige les groupes multipartites de traiter de cette question du moment où les revenus tirés du transport de pétrole, de gaz et de minéraux constituent l'un des flux de revenus les plus importants.

Sam Bartlett clôt la séance en notant qu'un projet pilote se penche désormais sur les enjeux de la propriété réelle (Exigence 3.11). Le Secrétariat de l'ITIE a demandé aux pays mettant en œuvre l'ITIE s'ils étaient intéressés par la participation à ce projet pilote. Sam Bartlett signale également qu'un modèle de Termes de Référence pour les administrateurs indépendants a été rédigé, dans le but d'améliorer significativement la cohérence des déclarations ITIE.

Liste des participants

Présidence

The Rt. Hon. Clare SHORT

Pays

Implementing Countries

Mr Abdoul Aziz ASKIA, Permanent Secretary, Niger (arrivé le deuxième jour, à cause de la fête de la Tabaski)

Alt: **Mr Didier Vincent Kokou AGBEMADON**, National Coordinator, Togo

Mr Florent Michel OKOKO, Chairman of the Executive Committee, Republic of Congo

Alt: **Mr Jeremy Mack DUMBA**, National Coordinator, Democratic Republic of Congo

Mr Gbehzohngar M FINDLEY, MSG Member, President Pro Tempore of the Liberian Senate, Liberia

Mr Bazarbaj NURABAEV, Chairman, Committee of Geology and Subsoil Use, Ministry of Industry and New Technologies, Kazakhstan
(était absent)

Supporting Countries

Mr Mark PEARSON, Director General, External Relations, Science and Policy Integration, Natural Resources Canada, Canada

Mr Kåre STORMARK, Deputy Director General, Ministry of Foreign Affairs, Norway

Mr Olivier BOVET, Senior Programme Manager Trade Promotion, State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Switzerland

Civil Society Organisations

Mr Gubad BAYRAMOV, Senior Researcher, Economic Research Center, Azerbaijan

Alt: **Ms Natalia YANTSEN**, Director, PA "Tax Standards Formation", member of the NSG Kazakhstan from dialogue platform of NGOs and NGO Coalition "Oil revenues - under the control of society", Kazakhstan

Ms Faith NWADISHI, Executive Director, Koyenum Immalah Foundation/National Coordinator Publish What You Pay, Nigeria

Alt: **Ms Corinna GILFILLAN**, Head, Global Witness, USA

Mr Ali IDRISSE, Coordinateur National du ROTAB PCQVP, Niger

Alt : **Mr Jean-Claude KATENDE**, Président National de l'ASADHO, Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, coordinateur PCQVP, Democratic Republic of Congo

Mr Eelco DE GROOT, Senior Policy Officer, Cordaid, the Netherlands

Alt: **Mr Fabby TUMIWA**, Executive Director, Institute for Essential Services Reform (IESR), Indonesia

Ms Marinke van RIET, International Director, Publish What You Pay (PWYP)

Companies including Investors

Mr Jean-François LASSALLE, Directeur Affaires publiques, Total
Alt: **Ms Carine Smith IHENACHO**, Vice President Legal, Statoil

Mr Stuart BROOKS, Manager, International Relations, Chevron
Alt: **Mr Guillermo GARCIA**, Head of Revenue Transparency, ExxonMobil

Mr Jim MILLER, Vice President, Environmental Affairs, Freeport-McMoRan, Copper&Gold Inc.
Ms Debra VALENTINE, Group Executive, Legal & External Affairs, Rio Tinto

Mr Alan McLEAN, Executive Vice President, Tax and Corporate Structure, Royal Dutch Shell
Alt: **Ms Elodie GRANT GOODEY**, Head of Societal Issues and Relationships, BP

Mr David DIAMOND, Director Global Co-Head of ESG, Allianz Global Investors
Alt: **Mr Manuel ADAMINI**, Head of ESG-research, SNS Asset Management

Board Secretary

Mr Jonas MOBERG, Head of EITI Secretariat, Oslo

Observers

Mr Javier AGUILAR, Deputy Program Manager, World Bank

Ms Zainab AHMED, EITI Nigeria (NEITI) National Coordinator, Nigeria

Mr Jon ATKINSON, Extractives adviser, Growth and Resilience Department, Policy Division, Department for International Development (DFID), UK

Mr Edward BICKHAM, Advisor, International Council on Mining and Metals (ICMM)

Ms Brigitte BOUCOUM, Senior Mining Specialist, World Bank

Ms Diana CORBIN, Operations Officer, Donor Relations EITI, World Bank

Mr Desmond CRICHTON, Associate Counsel, Shell

Mr Farid FARZALIYEV, State Oil Fund, Azerbaijan

Mr Uwe WOLFF, Desk Officer, BMZ, Germany

Ms Laetitia GADEGBEKU, Trade Commissioner, Embassy of Canada, Côte D'Ivoire

Ms Laurel GREEN, Chief Adviser Policy, External Affairs, Rio Tinto

Mr Thomas HAYES, Economic Officer at the US Embassy, Abidjan

Mr Jurriaan J. JONGSMA, Legal Counsel, Shell

Mr N'Dri KOFFI, President, EITI Secretariat, Côte D'Ivoire

Mr Damir KYZYR, Chief GIS Engineer, Kazakhstan

Mr Christopher MACLENNAN, Director General, Multilateral Development Institutions, Department of Foreign Affairs, Trade and Development, Canada

Mr Ismaila MADIOR FALL, Professor, Faculty of Law and Political Science, Cheikh Anta Diop University, Senegal

Mr Junji GOMAKUBO, Counsellor, Embassy of Japan, Côte D'Ivoire

Mr Peter HUYGHEBAERT, Ambassador, Embassy of Belgium, Côte D'Ivoire

Mr Carlo MERLA, Africa Programme Manager, Publish What You Pay (PWYP)

Mr Ousamane MEY, Minister of Finance, Cameroon

Ms Zabeta MOUTAFIS, Head of Development Cooperation West Africa, Australian Agency for International Development (AusAID)

Ms Clare MURPHY, Transparency and Governance Advisor, US State Department, US

Mr Aaron PADILLA, Senior Advisor Policy, Government and Public Affairs, Chevron

Mr Paulo De SA, Manager, Oil, Gas and Mining Policy Division, World Bank

Mr Andrew SCHLOEFFEL, Consultant, Sustainable Energy, Oil, Gas and Mining Unit (SEGOM), World Bank

Ms Elda Guterres da SILVA, TL-EITI National Coordinator, Timor Leste

Ms Umesha de SILVA, Policy Analyst, Natural Resource Governance, Thematic and Sectoral Policy, International Development, Canada

Mr Samson TOKPAH, National Coordinator, EITI Liberia

Mr Cheikh Tidiane TOURE, Senegal

Mr Harald TOLLAN, Senior Advisor, Ministry of Foreign Affairs, Norway

Mr Tharcisse URAYENEZA, Bureau régional d'Afrique de l'Ouest (BRAO), International Organisation of the Francophonie, Lomé, Togo

Mr Michel YOBOUE, PCQVP Côte D'Ivoire

Ms Chantal de VARENNES, Ambassador, Embassy of Canada, Côte d'Ivoire

Mr Johnny WEST, Open Oil

Ms Erica WESTENBERG, EITI Policy Officer, Revenue Watch Institute (RWI)

EITI International Secretariat

Mr Bady BALDE, Country Manager

Mr Sam BARTLETT, Technical Director

Mr Wouter BIESTERBOS, Regional Director

Ms Siri FARSTAD, Regional Director

Ms Souad HARVEY, French Coordinator

Mr John KANYONI, Country Manager

Ms Leah KROGSUND, Administrative Manager

Mr Anders KRÅKENES, Communications Manager

Mr Francisco PARIS, Regional Director

Mr Eddie RICH, Deputy Head of Secretariat

Ms Dyveke ROGAN, Regional Director

Annexe A

Décision du Conseil d'administration de l'ITIE à propos du Cameroun

Le Conseil d'administration de l'ITIE désigne le Cameroun pays Conforme à l'ITIE à dater du 17 octobre 2013. Conformément à la Norme ITIE :

1. Le Cameroun devra être revalidé dans les trois ans, c'est-à-dire que la Validation devra y commencer le 17 octobre 2016 ou antérieurement si le Comité de Suivi de l'ITIE le demande. La Validation sera menée conformément à la Norme ITIE.
2. Les parties prenantes du processus pourront demander une nouvelle Validation à tout moment avant cette date s'ils pensent que le processus nécessite d'être réexaminé.
3. Lorsque des préoccupations valables selon lesquelles un pays devenu conforme à l'ITIE serait subséquemment tombé en dessous des normes requises pour la conformité, le Conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de ce pays qu'ils se soumette à une nouvelle Validation, sous peine de s'exposer à la radiation de la liste des pays mettant en œuvre l'ITIE.
4. En accord avec la Norme ITIE, le Cameroun devra produire des rapports ITIE annuellement en conformité avec les Exigences de l'ITIE. Pour que le Cameroun puisse préserver son statut de pays Conforme, il devra publier son rapport ITIE 2012 au plus tard le 31 décembre 2014, en conformité avec la Norme ITIE.
5. Conformément à l'Exigence 7.2, le Cameroun est tenu de publier un rapport annuel sur les activités de l'année précédente, décrivant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le rapport annuel pour 2013 devra être publié avant le 1er juillet 2014.
6. Conformément aux procédures de transition vers la Norme ITIE, le Cameroun devra publier un plan de travail actualisé et aligné sur l'Exigence 1.4 de la Norme ITIE au plus tard le 31 décembre 2013.

Dans toutes les décisions afférentes à la Validation, le Conseil d'administration accorde la priorité à l'application d'un traitement égal envers tous les pays et à la nécessité de protéger l'intégrité de l'appellation ITIE. Le Conseil d'administration a examiné le rapport du validateur en détail. Il est tombé d'accord avec les évaluations du Validateur relatives à toutes les exigences.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement du Cameroun pour l'engagement et le leadership continus dont il a fait preuve dans la mise en œuvre du processus ITIE. Le Conseil d'administration salue les efforts du Cameroun pour mettre en œuvre la nouvelle Norme en publiant, dans son rapport 2011, des précisions sur l'octroi de licences, sur la propriété étatique d'intérêts extractifs, sur les volumes de production, sur les droits de transit et sur des transferts à des administrations locales. Le Conseil d'administration félicite également le Comité de Suivi et le Secrétariat technique de l'ITIE au Cameroun, ainsi que toutes les parties prenantes concernées, de leurs efforts et de leur conduite efficace de la mise en œuvre de l'ITIE.

Décision du Conseil d'administration de l'ITIE sur l'Indonésie

Ayant évalué le rapport final de Validation de l'Indonésie en date du 17 juillet 2013, le Conseil d'administration parvient à la conclusion que l'Indonésie n'est pas Conforme mais qu'elle a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration a convenu que des actions correctives devront être menées à bien sur les Exigences 5, 9, 11, 14 et 15. Conformément aux procédures de transition vers la Norme ITIE, le Conseil d'administration invite le Secrétariat international à entreprendre d'ici 15 mois (c'est-à-dire, avant le 15 janvier 2015) un examen du Secrétariat pour vérifier l'exécution des actions correctives et le respect de toutes exigences en suspens. Le fait de ne pas parvenir à la Conformité à cette date entraînera la suspension ou la radiation, en conformité avec la Norme ITIE.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile en Indonésie pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE. Il remercie également le validateur et tous les intervenants impliqués dans le processus de Validation.

Le Conseil d'administration prend note de la complexité des industries extractives en Indonésie et des efforts déployés par les parties prenantes en vue de produire un rapport ITIE exhaustif. En particulier, il prend note des travaux menés pour cerner des questions non prévues par les Règles de l'ITIE, mais qui ont été récemment introduites par la Norme ITIE. Le Conseil d'administration salue ce travail et l'engagement manifeste de parvenir à une transparence accrue.

Le validateur a considéré que l'Indonésie n'avait pas satisfait aux Exigences 12 et 13. Dans toutes les décisions afférentes à la Validation, le Conseil d'administration accorde la priorité à l'application d'un traitement égal envers tous les pays et à la nécessité de protéger l'intégrité de l'appellation ITIE. Le Conseil d'administration a examiné le rapport du validateur et les remarques du Groupe multipartite. Sur plusieurs questions, le Conseil d'administration a prié le Secrétariat international de lui fournir une information complémentaire, ayant notamment trait à l'exhaustivité du rapport ITIE 2009. Le Conseil d'administration a également tenu compte des actions menées par le Groupe multipartite, pendant le processus de Validation, à propos des Exigences 12 et 13.

Il a déterminé que les Exigences, 9, 11, 14 et 15 n'ont pas été satisfaites, et a établi que les actions correctives suivantes doivent être menées à bien pour que l'Indonésie parvienne à la Conformité :

1. Le gouvernement et le Groupe multipartite doivent prendre des mesures décisives pour résoudre les retards qui ont caractérisé la mise en œuvre de l'ITIE jusqu'ici. Le Groupe multipartite doit arrêter et publier un plan de travail détaillé (comportant des échéances et chiffré) portant sur les éléments suivants :
 - i. la publication et la diffusion de rapports ITIE pour 2010-2013, dans le but de garantir la publication régulière et ponctuelle de rapports ITIE (Exigence 5e) ;
 - ii. les recommandations issues du rapport ITIE 2009 et celles émanant du Validateur ; et
 - iii. les actions correctives mentionnées ci-dessous. En accord avec les procédures de transition vers la Norme ITIE.

L'Indonésie devra arrêter et publier un plan de travail pour 2014 au plus tard le 31 décembre 2013.

2. Le Groupe multipartite est tenu de convenir d'une définition plus claire de « paiements et revenus significatifs » et d'intégrer cette définition aux formulaires de déclaration et aux procédures pour le

prochain rapport ITIE. Il s'agira en particulier de définir la procédure d'identification de toutes les entreprises qui ont effectué des paiements significatifs et d'assurer la couverture de tous les paiements significatifs effectués aux administrations régionales et locales (Exigence 9).

3. À l'avenir, les rapports ITIE devront clairement démontrer que toutes les entités qui font ou reçoivent des paiements significatifs participent au processus de déclaration (Exigence 11). Le Conseil d'administration attire l'attention sur la suggestion figurant à l'Exigence 11(b), selon laquelle « dans les cas où un certain nombre de petits opérateurs effectuent des paiements qui ne sont pas séparément significatifs, mais qui le deviennent lorsqu'ils sont considérés ensemble, le Groupe multipartite pourra souhaiter que le gouvernement divulgue la somme combinée des paiements de ces petits exploitants », (voir également l'Exigence 4.2(b) de la Norme ITIE).
4. Conformément à la décision convenue relative à la définition de la matérialité (point 2, ci-dessus), le Groupe multipartite devra s'assurer que tous les paiements significatifs des entreprises au gouvernement ont été divulgués au réconciliateur, et incorporés au rapport ITIE suivant (Exigence 14). Le rapport ITIE doit clairement indiquer si des entreprises n'ont pas participé au processus de déclaration et établir si cette non-participation est susceptible d'affecter de manière significative les chiffres déclarés (voir également les Exigences 5.3(c) et 5.3(d) de la Norme ITIE).
5. Conformément à la décision convenue de la matérialité (cf. point 2, ci-dessus), le comité de pilotage doit s'assurer que tous les paiements significatifs des entreprises au gouvernement ont été divulgués au réconciliateur, et incorporés au rapport ITIE suivant (Exigence 15). Le rapport ITIE doit clairement indiquer si des entreprises n'ont pas participé au processus de déclaration et établir si cette non-participation est susceptible d'affecter manière significative les chiffres déclarés (voir également les Exigences 5.3(c) et 5.3(d) de la Norme ITIE).

De plus, le Groupe multipartite doit veiller à ce que la méthode convenue pour garantir la qualité des données fournies par les entreprises et entités de l'État soit appliquée, et que toutes les lacunes ou faiblesses dans la communication de données à l'administrateur indépendant soient entièrement divulguées dans le rapport ITIE.

L'examen du Secrétariat sera effectué conformément aux Règles de l'ITIE. En menant ces actions correctives à bien, le Groupe multipartite est encouragé à prendre des mesures en vue de se plier à la Norme ITIE. En accord avec les procédures de transition vers la Norme ITIE, l'Indonésie est tenue de publier un rapport d'activité annuel avant le 1er juillet 2014.

Décision du Conseil d'administration de l'ITIE sur le Kazakhstan

Le Conseil d'administration de l'ITIE désigne le Kazakhstan pays Conforme à l'ITIE à dater du 17 octobre 2013. Conformément à la Norme ITIE :

1. Le Kazakhstan devra être revalidé dans les trois ans, c'est-à-dire que la Validation devra y commencer le 17 octobre 2016, ou antérieurement si le Conseil national des parties prenantes le demande. La Validation sera menée en accord avec la Norme ITIE ;
2. Les parties prenantes du processus peuvent demander une nouvelle Validation à tout moment avant cette date s'ils pensent que le processus nécessite d'être réexaminé ;
3. Lorsque des préoccupations valables selon lesquelles un pays devenu conforme à l'ITIE serait

subséquentement tombé en dessous des normes requises pour la conformité, le Conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de ce pays qu'ils se soumette à une nouvelle Validation, sous peine de s'exposer à la radiation de la liste des pays mettant en œuvre l'ITIE ;

4. Ainsi que le prévoit la Norme ITIE, le Kazakhstan devra produire des rapports ITIE annuellement en conformité avec les exigences de l'ITIE. Pour que le Kazakhstan puisse conserver son statut de pays Conforme, il devra publier son rapport ITIE 2012 au plus tard le 31 décembre 2014 en accord avec les Règles ITIE, et son rapport 2013 au plus tard le 31 décembre 2015, en accord avec la Norme ITIE.
5. Conformément à l'Exigence 7.2, le Kazakhstan est tenu de publier un rapport annuel sur les activités de l'année précédente, décrivant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le rapport annuel pour 2013 devra être publié avant le 1er juillet 2014.
6. Conformément aux procédures de transition vers la Norme ITIE, le Kazakhstan devra publier un plan de travail actualisé, aligné sur l'Exigence 1.4 de la Norme ITIE, avant le 31 décembre 2013.

Dans toutes les décisions afférentes à la Validation, le Conseil d'administration accorde la priorité à l'application d'un traitement égal envers tous les pays et à la nécessité de protéger l'intégrité de l'appellation ITIE. Le validateur a considéré que le Kazakhstan n'avait pas satisfait aux Exigences 5 et 18. Le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation du validateur, mais a estimé que suffisamment d'éléments étaient réunis pour établir que ces exigences étaient satisfaites.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile au Kazakhstan pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE. Il remercie également le validateur et tous les intervenants dans le processus de Validation, et invite le gouvernement et le Conseil national des parties prenantes à veiller à ce que les recommandations du rapport de Validation soient mises en œuvre.

Décision du Conseil d'administration de l'ITIE sur le Sénégal

Le Conseil d'administration de l'ITIE reçoit le Sénégal en tant que pays Candidat à dater du 17 octobre 2013. Conformément à la Norme ITIE et aux dispositions de transition y associées, le Sénégal est tenu de publier son premier rapport ITIE dans les deux ans de son accession à la Candidature (au plus tard le 17 octobre 2015). Si ce rapport ITIE n'est pas publié à cette date, le Sénégal sera suspendu. La Validation commencera dans les trois ans de l'accession du Sénégal à la Candidature (au plus tard le 17 octobre 2016).

Décision du Conseil d'administration de l'ITIE sur l'Ukraine

Le Conseil d'administration de l'ITIE reçoit l'Ukraine en tant que pays Candidat à dater du 17 octobre 2013. Conformément à la Norme ITIE et aux dispositions de transition y associées, l'Ukraine est tenue de publier son premier rapport ITIE dans les deux ans de son accession à la Candidature (au plus tard le 17 octobre 2015). Si ce rapport ITIE n'est pas publié à cette date, l'Ukraine sera suspendue. La Validation commencera dans les trois ans de l'accession de l'Ukraine à la Candidature (au plus tard le 17 octobre 2016).

Le Conseil d'administration prend note du fait que le Groupe multipartite entend inclure les secteurs du

minéral de fer et du charbon dans le second rapport ITIE avant de commencer la Validation. Le Conseil d'administration juge cette approche sous-optimale, compte tenu de l'importance de ces industries, et souligne que la Conformité exige la couverture de l'ensemble des industries pétrolière, gazière et minière significatives. Pour parvenir à la Conformité, le Groupe multipartite devra assurer la couverture de tous ces secteurs, à moins qu'il ne démontre qu'ils ne sont pas significatifs.